

## Travailleurs domestiques : les nouveaux esclaves ? (niveau A2 )

### Activité 1 - Se préparer à visionner une émission

Associez les mots ci-dessous à la définition correspondante. Aidez-vous d'un dictionnaire si nécessaire.

Le syndicat, le salaire, l'employé/e, la législation, l'employeur, l'esclave, la convention, ratifier, hebdomadaire, le/la domestique, embaucher, la bonne.

1. Paiement en échange d'un travail ou d'un service :
2. Ensemble des lois dans un domaine précis :
3. Personne qui travaille pour les tâches de la maison :
4. Employée de maison :
5. Personne qui dépend d'une autre personne, d'un maître :
6. Accord entre deux ou plusieurs personnes :
7. Personne qui emploie, qui donne du travail à une ou plusieurs personnes :
8. Personne à qui l'on donne un emploi, un travail :
9. Association destinée à défendre des intérêts professionnels communs :
10. Qui se renouvelle chaque semaine :
11. Engager, donner du travail à quelqu'un :
12. Approuver officiellement ce qui a été dit ou fait :

## Activité 2 – Identifier le sujet de l'émission

Visionnez l'extrait du « contexte » (0'00 → 1'00) et répondez aux questions suivantes.

1. Quelles sont les professions concernées par le travail domestique ? Soulignez les professions citées dans cet extrait :

Coiffeur, cuisinière, femme de ménage, secrétaire, chauffeur, garde d'enfant, employée de maison, jardinier, bonne à tout faire, concierge, avocat.

2. Selon l'OIT, combien y a-t-il de travailleurs domestiques dans le monde ?

---

3. Quelle expression utilise le journaliste pour parler de la terrible situation des travailleurs domestiques ?

---

## Activité 3 – Identifier le sujet de l'émission

Visionnez « le contexte » (1'40 → 2'12) et reliez les chiffres de la première colonne avec les informations correspondantes de la deuxième colonne.

À peine 50 % des travailleurs domestiques....

sont couverts par une législation du travail

10 % des travailleurs domestiques....

ont un salaire minimum équivalent au salaire minimum d'un autre travailleur

+50 % des travailleurs domestiques....

n'ont aucune limite de durée hebdomadaire de travail

45 % des travailleurs domestiques....

n'ont aucun droit à une période de repos hebdomadaire comparable à celle des autres travailleurs

**Activité 4 – Point grammatical : accorder en genre des noms de professions**

Pour chaque profession, écrivez le masculin et le féminin.

	<b>Masculin</b>	<b>Féminin</b>
Coiffeur		
Cuisinier		
Femme de ménage		
Secrétaire		
Chauffeur		
Employé de maison		
Jardinier		
Concierge		
Avocat		